FFG BLI American Impact Equities

Un sous-fonds de la SICAV FFG • Classification SFDR : Article 9 • LEI: 5493000DXP7B9ULHDV14
Date: 31/12/2025

Résumé

Le fonds a pour objectif de faire fructifier sur le long terme la valeur de ses investissements tout en poursuivant un objectif d'investissement durable.

En raison de l'approche 'bottom up' du gestionnaire en matière de sélection des titres, le fonds ne privilégie aucune caractéristique environnementale et/ou sociale particulière, mais plutôt une combinaison de celles-ci.

Le gestionnaire cherche à investir dans des entreprises qui ont un impact positif, significatif et mesurable sur le développement durable. Pour atteindre cet objectif, le gestionnaire sélectionne des émetteurs qui, via leurs activités, contribuent directement ou indirectement à la réalisation d'un ou plusieurs des Objectifs de développement durable (ODD) définis par les Nations unies.

Il exclut ou restreint les investissements dans certains secteurs qui ont des activités significatives ayant des impacts environnementaux ou sociaux négatifs.

Objectif d'investissement durable

Ce fonds a pour objectif l'investissement durable.

Principe du "Do No significant harm"

Le gestionnaire applique un modèle interne de suivi des principales incidences négatives et du respect des principes de bonne gouvernance, qui permet d'identifier les éventuelles incidences négatives d'un investissement durable sur d'autres objectifs de durabilité.

En particulier, le gestionnaire exclut de son univers d'investissement les entreprises qui présentent des controverses très graves en termes de gouvernance.

Principaux indicateurs pour mesurer l'impact sur la durabilité

Le gestionnaire du fonds utilise les indicateurs suivants pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable (calculé sur chaque entreprise en portefeuille) :

- % d'investissements alignés sur les ODD
- L'intensité carbone
- La diversité du genre dans les conseils d'administration

Caractéristiques E/S

En raison de l'approche "bottom up" du gestionnaire en matière de sélection des titres, le fonds ne privilégie aucune caractéristique environnementale et/ou sociale particulière, mais une combinaison de celles-ci.

Le gestionnaire cherche à investir dans des entreprises qui ont un impact positif, significatif et mesurable sur le développement durable. Pour atteindre cet objectif, le gestionnaire sélectionne des émetteurs qui, via leurs activités, contribuent directement ou indirectement à la réalisation d'un ou plusieurs des Objectifs de développement durable (ODD) définis par les Nations unies.

Stratégie d'investissement

Objectif Réaliser une plus-value à long terme tout en poursuivant un objectif d'investissement durable.

Indice(s) de référence Le fonds est géré sans référence à un indice.

Investissements du portefeuille Le fonds investit principalement dans des actions de sociétés de pays développés et émergents dont les produits ou services contribuent aux objectifs de développement durable.

Dérivés Le fonds peut utiliser des produits dérivés pour réduire les risques et les coûts de gestion du portefeuille. Le fonds n'utilisera pas des produits dérivés afin d'obtenir un rendement plus élevé en augmentant son exposition aux actions ou autres actifs.

Stratégie Dans le cadre de la gestion active du portefeuille, le gestionnaire utilise une approche fondamentale et de conviction afin d'identifier un nombre relativement restreint de sociétés de qualité présentant un potentiel d'appréciation élevé.

Approche vis-à-vis de la durabilité Le gestionnaire concentre ses investissements dans des activités durables sur le plan environnemental et social, privilégie les émetteurs ayant un profil environnemental, social et de gouvernance (ESG) élevé. . Il exclut également les entreprises qui ne respectent pas les normes internationales en matière de droits de l'homme ou de travail, ainsi que celles qui sont fortement exposées à des secteurs tels que les combustibles fossiles, le tabac, l'alcool, les jeux d'argent ou les armes civiles ou militaires.

Devise de référence La devise de référence est le dollar américain (USD).

Méthodologies E/S

Investissement dans des entreprises à impact positif

Le fonds investit au minimum 80% de ses actifs nets net dans des actifs durables environnementalement ou socialement. Le gestionnaire privilégie donc l'investissement dans des entreprises dont la notation ESG est supérieure à un minimum défini et qui contribuent, directement ou indirectement, à la réalisation des objectifs de développement durable définis par les Nations Unies.

Le fonds exclut également les entreprises dont plus de 10 % des revenus proviennent des secteurs suivants: charbon thermique (extraction et production d'électricité) et pétrole (extraction, raffinage et production d'électricité), mines d'or, armes, alcool, tabac ou jeux d'argent.

Exclusions

Le fonds applique une politique d'exclusion basée sur :

- la prise en compte des controverses faisant suite à des violations de normes et conventions internationales en matière de droits humains, sociaux ou du travail, telles que le Pacte mondial des Nations unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
- l'exclusion des entreprises dont les activités impliquent la fabrication, l'utilisation ou la possession d'armes controversées, telles que les mines antipersonnel, les armes à sous-munitions, les armes biologiques et chimiques, l'uranium appauvri

Engagement actionnarial

Au cas par cas, et principalement dans le but de protéger les intérêts de ses actionnaires et d'atteindre ses objectifs ESG, le fonds peut procéder à de l'engagement actionnarial auprès du comité de direction des émetteurs et exercer ses droits de vote afin d'influencer les sociétés en portefeuille sur des questions ESG importantes.

Répartition des actifs

	% des Actifs
Sustainable Investments	**Min 80%**
- Alignés sur la Taxinomie de l'UE[1]	—
- Avec un objectif social	Min 10%
- Avec un objectif environnemental	Min 10%
Autres investissements[2]	Max 20%

[1] *Le calcul n'est pas encore possible en raison de l'absence de données sur les émetteurs et du caractère incomplet des critères de la taxinomie de l'UE.*

[2] *Comprend les produits dérivés et les liquidités (qui ne sont pas évoluées en fonction des caractéristiques environnementales et sociales promues par le compartiment) ainsi que les titres d'émetteurs qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques E/S du fonds ni qualifiés de durables, mais qui respectent les garanties E/S des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.*

Suivi des caractéristiques E/S

Le gestionnaire du fonds surveille les controverses ESG et revoit régulièrement son analyse sur les émetteurs du portefeuille en gardant à l'esprit les problèmes ESG potentiels et en se concentrant sur les émetteurs dont les performances ESG sont faibles.

Sources et traitement des données

Les sources de données comprennent: les rapports d'analystes, la recherche ESG de MSCI, les données sur l'alignement aux ODD de Matter, les données fournies par l'émetteur, les données achetées auprès de fournisseurs de données et les données générées en interne par l'équipe de gestion du fonds. Les données sont traitées et analysées par des sources internes et externes (telles que MSCI et les fournisseurs de données).

Limites des méthodologies et des données

Les données ESG étant un concept relativement nouveau, peu de données historiques sont disponibles, et les méthodologies de données ainsi que les données peuvent encore s'avérer incomplètes.

Les données fournies par n'importe quelle source, en particulier par les entreprises elles-mêmes, peuvent être incomplètes, biaisées ou incorrectes. Les comparaisons de données permettent souvent d'identifier de telles situations, mais dans certains cas, peu de données sont disponibles pour réaliser ces comparaisons. Dans d'autres cas, des mesures qui semblent comparables peuvent avoir été obtenues à l'aide de mesures non comparables. L'un ou l'autre de ces problèmes peut avoir des conséquences négatives sur la composition du portefeuille.

Diligence raisonnable

L'équipe de gestion évalue et contrôle en permanence les investissements au moyen de méthodologies de diligence raisonnable largement acceptées dans l'industrie. A cette fin, elle se base sur une large variété de sources de données internes et externes (en ce compris les principaux fournisseurs de données du secteur financier).

Politiques d'engagement actionnarial

► *Voir Méthodologies E/S*

Indices de référence ESG

Le fonds n'utilise pas d'indice de référence pour évaluer son profil ESG global.

Lexique

Émetteur Entreprise, gouvernement, agence gouvernementale, organisme contrôlé par un gouvernement ou entité supranationale ou publique internationale qui enregistre et vend des titres.

E/S Environnemental et/ou social.

ESG Environnemental, social et de gouvernance.

Indice de référence Indice ou combinaison d'indices utilisés par le fonds pour atteindre ou comparer ses caractéristiques E/S.

Investissement durable Un investissement dans des activités économiques entreprises par des sociétés qui suivent des pratiques de bonne gouvernance et qui contribuent à un objectif E/S sans nuire de manière significative à d'autres objectifs E/S.

Pacte mondial des Nations unies Initiative des Nations unies visant à encourager les entreprises du monde entier à adopter des politiques durables et sociétalement responsables, et à rendre des comptes sur la mise en oeuvre de ces politiques.

Risque ESG, risque de durabilité Événement ou tendance ESG susceptible de nuire à la réputation ou à la situation financière d'une entreprise ou d'un émetteur souverain.

Score ESG Mesure de l'exposition d'un émetteur aux risques ESG et de durabilité. Cette mesure est calculée sur base de données et la méthodologie de calcul est développée par l'équipe d'investissement.

SFDR Règlement (UE) 2019/2088 s'adressant aux produits financiers et portant sur la publication d'informations relatives à la durabilité.

Taxinomie de l'UE Classification officielle de l'UE des activités économiques qui contribuent à un objectif environnemental (comme l'atténuation du changement climatique, la protection de l'eau, l'économie circulaire, la prévention de la pollution ou la protection de la biodiversité). Dans le futur, la taxinomie inclura les activités ayant un objectif social.

Informations sur la durabilité – Publications sur le site web